



### RÉUNION : Comité social territorial

Date : mardi 7 février 2023, 9h

Présents :

Représentants de l'administration : M. Éric MIQUEL, Maire de Montréjeau – M. Jacques GALLET, troisième adjoint au Maire – Mme Martine TARISSAN, quatrième adjointe au Maire – M. Pascal PERPIGNAN, conseiller municipal

Représentants du personnel : M. Patrick BALAT - Mme Cécile BLOYET - M. Giovanni DIAZ - Mme Gwendoline HIRAUX – Mme Marie-Noëlle HOUSSET

Personnes invitées : Mme Charlotte SAULNERON, directrice générale des services – Mme Pascale FAURÉ, directrice de l'EHPAD Le Mont-Royal – Mme Marie-Ange ECHANIZ, assistante en santé au travail du SSTMC

Absents excusés : Mme Corinne MIAT, sixième adjointe au Maire – Mme Sonia DULION, conseillère municipale – Docteur MAZOUÉ, médecin du travail du Centre de gestion de la Haute-Garonne

Liste de diffusion :

M. Éric MIQUEL, Maire de Montréjeau – M. Jacques GALLET, troisième adjoint au Maire – Mme Martine TARISSAN, quatrième adjointe au Maire – Mme Corinne MIAT, sixième adjointe au Maire - M. Pascal PERPIGNAN, conseiller municipal – Mme Sonia DULION, conseillère municipale – M. Jean-François PUISSEGUR – Mme Karine SALOMON - M. Patrick BALAT – Mme Cécile BLOYET – M. Giovanni DIAZ – Mme Jocelyne MORA – Mme Marie-Noëlle HOUSSET – Mme Céline MENDONCA – Mme Gwendoline HIRAUX – M. Romain VERDIER – Mme Pascale FAURÉ, directrice de l'EHPAD Le Mont-Royal – Mme Marie-Ange ECHANIZ, assistante en santé au travail du SSTMC - Docteur MAZOUÉ, médecin du travail du Centre de gestion de la Haute-Garonne

**Monsieur le Maire** introduit la séance en accueillant les nouveaux élus des représentants du personnel, ainsi que ceux qui ont été renouvelés dans leur mandat, suite aux élections professionnelles de décembre dernier.

Il accueille également les personnes invitées qui vont régulièrement assister aux séances du comité social territorial : Madame Pascale FAURÉ, qui a effectué hier sa prise de poste en qualité de nouvelle directrice de l'EHPAD Le Mont-Royal, et Madame Marie-Ange ECHANIZ qui représente la médecine du travail de la collectivité. Il excuse enfin le Docteur MAZOUÉ, médecin du travail du CCAS qui n'a pas pu assister à cette séance.

#### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 2 novembre 2022

**Monsieur le Maire** comprend qu'il est difficile que pour une nouvelle équipe de représentants du personnel de valider un compte-rendu d'une séance à laquelle ils n'ont pas assisté.

**Monsieur le Maire** souhaite que la rédaction des prochains comptes-rendus de séance soit réalisée en alternance par l'administration, mais aussi une fois sur deux par les représentants du personnel. Comme ce compte-rendu a été réalisé par l'administration, celui de cette séance sera à la charge des représentants du personnel.

**L'ensemble des membres** donne un avis favorable à cette mesure.

**Un représentant du personnel** annonce qu'il prendra en charge la rédaction du compte-rendu de cette séance.

**Monsieur le Maire** souhaite également que le compte-rendu de séance puisse être rapidement mis à disposition des agents communaux et de l'EHPAD. De fait, il sera soumis pour approbation à l'ensemble des membres du comité social territorial dans une semaine afin de respecter cette mesure mise en place ces dernières années.

**L'ensemble des membres** donne un avis favorable à cette mesure.

**Le comité social territorial** approuve à la majorité des membres présents (1 abstention) le compte-rendu de la séance du 2 novembre 2022.

**Un représentant du personnel** s'abstient en raison de l'absence des représentants du personnel concernés par ce compte-rendu de séance.

**Madame l'adjointe au Maire** chargée des ressources humaines, s'étonne que quatre représentants du personnel approuvent ce compte-rendu alors qu'ils n'ont pas assisté à cette séance, et que le seul représentant du personnel qui s'abstient est justement celui qui était présent à la dernière séance.

## 2. Règlement intérieur du comité social territorial (à l'initiative de l'administration et à la demande du syndicat CGT – pour avis)

**Monsieur le Maire** lit article par article le projet de règlement intérieur transmis en amont de cette séance à l'ensemble des membres du comité social territorial afin de recueillir les différentes réactions.

**Un représentant du personnel** demande que le CST se réunisse dans un délai maximal d'un mois plutôt que de deux mois (article 6 : La périodicité) à compter de la demande écrite de la moitié au moins des représentants titulaires du personnel.

**Monsieur le Maire** répond défavorablement à cette demande indiquant que cette disposition est conforme à l'article 85 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

**Un représentant du personnel** demande à l'administration de mettre un registre de sécurité dans l'ensemble des services de la collectivité et de l'EHPAD, suite à la lecture de l'article 32 : Procédure « Danger Grave et Imminent », afin de signaler tout risque de santé et de sécurité au travail.

**Monsieur le Maire** indique que cette disposition avait été mise en place dans les dernières années mais qu'elle n'avait pas perduré dans la pratique parce que non utilisée par les agents. L'administration vérifiera que tous les registres de sécurité soient mis en place et d'accompagner cette réactualisation de ce dispositif par une information auprès de l'ensemble des agents.

**La représentante de la médecine du travail** soumet l'idée d'y noter les « presque accidents », ainsi que leur récurrence, afin de mettre des outils préventifs en amont et adaptés.

**Les membres du comité** donnent un avis positif à cette proposition.

**La représentant de la médecine du travail** soumet l'idée de la notion d'anonymat dans les déclarations des agents au sein de ce registre de sécurité.

**Monsieur le Maire** n'est pas favorable à cette mesure, l'anonymat permettant le plus souvent de déresponsabiliser le déclarant. Ce registre de sécurité doit s'inscrire dans un rapport de confiance.

Avis du comité technique : adopté à l'unanimité des membres présents.

**Monsieur le Maire** demande aux représentants du personnel de nommer rapidement un(e) secrétaire adjoint(e) afin que la version définitive de ce règlement intérieur soit diffusée à tous, membres titulaires et suppléants, au plus tôt.

**Les représentants du personnel** s'y engagent.

3. Crédit de temps syndical accordé aux organisations syndicales représentatives (à la demande du syndicat CGT – pour information)

**Monsieur le Maire** donne la parole aux représentants du personnel.

**Un représentant du personnel** demande de connaître le crédit d'heures attribué au syndicat CGT suite aux résultats des dernières élections professionnelles.

**Monsieur le Maire** indique que ce n'est pas à la collectivité de transmettre cette information aux agents syndiqués mais directement au syndicat concerné, qui attribue par la suite un nombre d'heures aux agents exerçant une activité syndicale en leur nom.

4. Plan de formation dédié aux membres du CST (à l'initiative de l'administration – pour information)

**Monsieur le Maire** donne la parole à la directrice générale des services.

**Madame la directrice générale des services** indique que le CNFPT a mis en place de nouveaux dispositifs de formation pour accompagner les membres élus des comités sociaux territoriaux dans l'exercice de leurs mandats. Ils permettront notamment de comprendre les missions des instances (CST, FSSSCT), le rôle des représentants et de maîtriser les compétences liées à leur rôle d'acteur de la fonction publique (juridique, opérationnel, technique, ressources humaines).

L'offre de formation vise également à apporter les connaissances nécessaires à la gestion des risques professionnels, des conditions de travail et de la santé au travail (détection, analyse, mesure, prévention).

**Madame la directrice générale des services** propose d'inscrire automatiquement à cette formation l'ensemble des représentants du personnel titulaires. Les représentants du personnel suppléants pourront également être inscrit à leur demande.

**Les représentants du personnel** donnent un avis favorable à cette proposition.

5. Questions diverses

**Monsieur le Maire** constatant qu'aucune question diverse n'est soumise, lève la séance.

La réunion du comité technique est clôturée à 10h33.